**Feuillet à lire et à conserver**

## RÈGLEMENT INTERIEUR

**DE L’ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE MÉRÉVILLE**

###  Co n d iti on d’admis sion :

L’accueil périscolaire s’adresse aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire à l’école de

Méréville.

### Lieu :

Il a lieu dans les salles communales de la Mairie de MÉRÉVILLE.

**Téléphone/répondeur :** 06 82 67 98 61 (téléphone portable) ou 03 83 47 47 27 (téléphone fixe).

### Horai r es d ’o uverture et fonctionnement :

L’accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, en dehors des vacances et jours fériés aux horaires suivants :

**Matin : 7h30-08h05 Midi : 11h45-13h20 Soir : 16h00-18h30.**

**Le Mercredi : 7h30-17h30 (avec repas tiré du sac)**

**Le matin** : de 7h30 à 08h05. Les enfants sont accompagnés par les parents jusque dans les locaux de l’accueil périscolaire. Le personnel encadrant accompagne les enfants jusqu’à l’école maternelle et élémentaire à 8h05.

**Le midi** : le personnel encadrant prend en charge les enfants à la sortie de l’école maternelle et élémentaire et les reconduit à l’école maternelle et élémentaire à 13h20.

**Le soir** : le personnel encadrant prend en charge les enfants dès la sortie de l’école maternelle et élémentaire.

Les enfants repartent avec leurs parents ou toute personne habilitée, désignée par les parents et connue des responsables de l’accueil.

Les enfants peuvent être repris dès 16h00 jusqu’à 18h30, heure de fermeture de l’accueil périscolaire. Au- delà de 18h30, tout retard sera facturé.

### Accueil du mercredi :

* De 7h30 à 08h05. Les enfants sont accompagnés par les parents jusque dans les locaux de l’accueil périscolaire.
* De 08h05 à 12h00. Les enfants peuvent être repris à 12h00. Ils ne prennent pas leur repas au périscolaire. Au-delà de 12h00, tout retard sera facturé. Des activités seront proposées pendant cet accueil.
* De 12h00 à 16h00. Les enfants mangent un repas tiré du sac amené par leurs soins. Des activités seront proposées pendant cet accueil de l’après-midi. Un moment de calme ou de sieste pour les plus petits sera proposé.
* De 16h00 à 17h30. Vous pouvez venir chercher vos enfants dès 16h00. Un goûter est fourni à vos enfants. Les tarifications sont faites comme dans la semaine (de 16h00 à 17h00 et ensuite par demi-heure)

**Le tarif** est appliqué de la façon suivante en moyenne, ajustable selon votre coefficient familial CAF

|  |  |
| --- | --- |
|  | Tarifs réajustables en fonction de votre coefficient CAF |
| Inf. à 600 | Inf. à 750 | De 750 à 1200 | Sup à 1200 |
| **Garderie du matin*** Lundi  Mardi  Mercredi
* Jeudi  Vendredi
 | 07h30-08h05 | 1.10 € | 1.19 € | 1.26 € | 1.33 € |
| **Garderie du midi avec repas*** Lundi  Mardi
* Jeudi  Vendredi
 | 11h45-13h20 | 3.00 € | 3.21 € | 3.42 € | 3.62 € |
| **Repas du midi*** Lundi  Mardi
* Jeudi  Vendredi
 | 3.85 € | 3.95 € | 4.05 € | 4.15 € |
| **Garderie du mercredi** | 08h05-12h00 | 7.42 € | 7.94 € | 8.46 € | 8.98 € |
| **Garderie du mercredi (Avec repas fourni par vos soins)** | 12h00-16h00 | 7.58 € | 8.11 € | 8.64 € | 9.17 € |
| **Garderie du soir avec goûter*** Lundi  Mardi  Mercredi
* Jeudi  Vendredi
 | 16h00-17h00 | 1.90 € | 2.03 € | 2.16 € | 2.29 € |
| 17h00-17h30 | 0.95 € | 1.02 € | 1.08 € | 1.14 € |
| 17h30-18h00 | 0.95 € | 1.02 € | 1.08 € | 1.14 € |
| 18h00-18h30 | 0.95 € | 1.02 € | 1.08 € | 1.14 € |
| **Dépassement après fermeture** | 15,00€ par ½ heure entamée |

### A NOTER : 0.42€ par goûter est facturé.

* + Toute heure entamée est due.
	+ Les familles devront communiquer leur numéro d’allocataire CAF et autoriser la mairie à consulter leur

quotient familial sur CAFPRO.

* + Les familles ne communiquant pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif le plus élevé.

A noter : pour les enfants de moins de 7 ans, les heures de garde sont déductibles des impôts.

L’inscription de votre enfant devient définitive après avoir créé son compte, complété et renseigné les informations sur https://[www.monespacefamille.fr/accueil/](http://www.monespacefamille.fr/accueil/)

Ce logiciel vous permet d’être autonomes et gérer vos réservations. A la pré-rentrée, nous vous demanderons :

- de fournir une attestation d’assurance-responsabilité civile (obligatoire).

- de fournir la copie des vaccins du carnet de santé.

→ La restauration est assurée par la société API Restauration en liaison froide. Ce type de livraison nous impose des délais de commandes importants. C’est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir inscrire votre enfant sur l’espace famille. Le délai de réservation et de rétractation est de 15 jours.

Toute réservation de repas sera due si l’annulation n’intervient pas avant 48 heures même avec certificat médical. De plus, un enfant qui ne sera pas inscrit ne pourra pas être accueilli à l’accueil périscolaire.

Les horaires du personnel sont en lien avec le nombre d’enfants accueillis. Si aucun enfant ne

fréquente l’accueil périscolaire le matin par exemple, les animateurs ne travaillent pas.

### ATTENTION :

* En cas de traitement médical, les parents fourniront l’ordonnance et les médicaments au personnel encadrant. En cas d’allergie alimentaire, les parents donneront un certificat médical et un repas adapté pour leur enfant.
* Si la mise en place d’un PAIP ( Projet d’Accueil Individualisé Périscolaire) est nécessaire, contactez la responsable du périscolaire.

- Tout retard de paiement entraînera la non-inscription à la rentrée scolaire suivante.

